Trente-et-unième année. — N° 266. Un numéro : *dix centimes.* Jeudi 26 et Vendredi 27 Décembre 1872.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
26 Décembre 1872.

LES PROJETS DE M. DE BISMARCK.

—

Nous avons annoncé que, dans la soirée du 19 décembre, le chancelier de l'empire allemand avait réuni tous les ministres en séance secrète à son hôtel. Les journaux d'Allemagne les plus autorisés, même ceux qui passent pour recevoir les confidences de M. de Bismarck, gardent le silence, en déclarant ne rien savoir de positif sur ses projets.

Mais, de même que le gouvernement français honore parfois de ses confidences certains journaux anglais, tels que le *Morning-Post* sous l'Empire, ou le *Times* sous la présidence de M. Thiers, le chancelier impérial prend pour interprète un journal étranger inspiré par lui. Parmi ceux-ci, le plus considérable est sans contredit la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, dont le correspondant parisien était, il y a peu de temps encore, un professeur d'Université, aujourd'hui rédacteur en chef d'un journal semi-officiel du gouvernement de Berlin. Au moment où les feuilles prussiennes gardent le silence, nous avons trouvé dans la *Nouvelle Presse libre* l'article suivant dont l'importance n'échappera à personne et qui mérite d'être lu et médité avec une scrupuleuse attention.

Nous avons autant que possible respecté la tournure des phrases significatives et traduit très-exactement certaines expressions peu usitées en français.

Les journaux allemands, surtout ceux de Berlin, s'évertuent à indiquer les phases et la signification de la crise ministérielle prussienne, ainsi que sa connexité avec la chancellerie de l'empire allemand. Nous qui sommes éloignés et ne sommes pas immédiatement au courant des incidents, nous reconnaissons dans ce qui se passe une période nécessaire au développement historique de la Prusse et de l'Allemagne.

L'évènement mémorable de l'unification allemande sous la direction de la Prusse et de sa dynastie, doit infailliblement amener la fusion politique du grand Etat directeur et de l'Allemagne tout entière. Jadis, après le réveil de l'esprit du peuple allemand en 1848, la situation respective des partis créait les deux alternatives suivantes : « La Prusse doit se fondre dans l'Allemagne, » disait la majorité du Parlement de Francfort. Peu de temps avant l'élection de l'empereur, le parti Gager fit les démarches les plus actives pour obtenir du roi Frédéric-Guillaume IV son acceptation du trône impérial héréditaire, et, comme conséquence, la division de la Prusse en provinces ayant chacune son autonomie. Ces conseillers ne pouvaient que s'attendre à un refus catégorique.

Plus tard, quand les armées prussiennes eurent comprimé les insurrections républicaines, le congrès d'Erfurt retourna la devise et déclara que : « l'Allemagne devait se fondre dans la Prusse. » Cependant, la première devise resta celle de la grande majorité dans les États du Sud ; la seconde, adoptée par les Allemands du Nord, fut sanctionnée par les évènements de 1866.

Aujourd'hui que le nouvel empire allemand a surgi spontanément à la suite d'une guerre glorieuse soutenue contre la France par les confédérés étroitement unis sous la direction de la Prusse, la question de la fusion sociale et politique de l'Allemagne s'impose avec une impérieuse nécessité ; le changement de régime est inévitable.

Les étonnants succès de la dernière campagne imposaient à l'Allemagne du Sud l'obligation morale d'adopter le système militaire prussien, l'union militaire avec la Prusse, le commandement militaire prussien, choses auxquelles ils étaient redevables de leurs triomphes sur les champs de bataille français. Dans ces conjectures, l'empire allemand s'est plus ou moins fondu dans la Prusse, et la diplomatie des États confédérés s'est, au même degré, laissé guider par les autorités prussiennes ; mais, par contre, il s'est produit en toute liberté un courant contraire dans le but d'imprégner d'un esprit allemand indépendant les aspirations et les organismes prussiens.

Un homme d'État de la valeur de M. de Bismark ne pouvait méconnaître cette situation ni trouver dans la prépondérance exclusive de la Prusse une garantie suffisante pour le maintien d'une soudure péniblement obtenue par le fer et par le sang. La lutte violemment engagée contre l'ultramontanisme, *lutte à laquelle succèdera avec une certitude mathématique celle contre la bigoterie protestante ;* la profonde blessure faite au parti des hobereaux prussiens, en obligeant par la violence la Chambre des seigneurs à accepter la nouvelle loi sur les cercles, telles sont les premières conséquences de la manière dont le chancelier a apprécié la situation ; il sent qu'en définitive l'unité politique de l'Allemagne n'est assurée contre toute éventualité que par ces moyens, quand même la Prusse se laisserait pénétrer et éclairer par le libre esprit allemand.

On en est maintenant arrivé au point où va se produire l'antagonisme entre la direction des affaires de l'empire et celles du royaume de Prusse, antagonisme qui amènera encore plus d'un violent conflit intérieur, mais qui n'empêchera certainement pas la fusion de faire des progrès. Il est indéniable qu'un homme, même doué de l'admirable intelligence et de l'énergie de M. de Bismark, ne saurait se servir personnellement et en toute circonstance de ces deux éléments ; mais il faut que, dans les circonstances graves, cette union soit indispensable ; il faut que dans les questions d'ensemble, l'idée dirigeante domine également dans le ministère prussien et lui serve de fil d'Ariane, sous peine de produire, dans les idées politiques et l'esprit du nouvel empire allemand, une scission dont les funestes conséquences seraient sans remède.

L'existence de l'empire est basée sur l'hypothèse de l'union des deux forces, des deux puissances juxtaposées ; l'avenir politique de ces dernières est indissolublement lié aux progrès de la fusion « en esprit et en vérité » des diverses fractions de l'ensemble. Aussi la Prusse a-t-elle, dans l'intérêt de l'empire, renoncé à une représentation diplomatique spéciale auprès des puissances étrangères ; à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Londres et à Rome, il n'existe pas de représentants prussiens, mais des ambassadeurs de l'empire allemand.

Une politique ferme et indépendante serait-elle possible, si le ministre des affaires étrangères de Prusse avait le droit de peser sur son collègue du conseil fédéral en se targuant de la puissance numérique de sa nation ? Le roi lui-même ne doit mettre son armée en campagne que dans le seul intérêt de l'empire, et les lois votées par le Reichstag doivent être exécutoires en Prusse, aussi bien qu'en Bavière, en Saxe et en Wurtemberg. *Il faut de toute nécessité que le roi de Prusse soit, par ses actes et par sa politique, en parfait accord avec l'empereur d'Allemagne ; sinon, la machine s'arrête et l'unification est empêchée par des crises qui — dans des circonstances malheureuses — peuvent amener une catastrophe.*

C'est dans ces considérations qu'il faut chercher la vraie cause de la crise ministérielle de Berlin, qui n'est qu'un épisode dans la période de développement de la nation allemande. Par ce motif elle constitue un fait d'une portée bien autrement considérable que les crises antérieures.

Il est probable que la crise actuelle ne se dénouera pas d'un seul coup, car l'énergie du prince de Bismarck est neutralisée par son respect inné et sa déférence personnelle pour son empereur et roi. En ce moment elle constitue seulement une scène émouvante du troisième acte d'un grand drame, scène dans laquelle se dessine l'action des éléments en lutte qui, quoique très-embrouillés par des menées souterraines, n'en sont pas moins dominés par des évènements historiques dont les conséquences sont fatales.

Peu nous importent à nous autres qui sommes loin de la scène, les noms des auteurs qui figurent sur le programme du

---

124

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par Al. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXIV.

DISPERSION.

(*Suite.*)

Un cri terrible d'indignation et de fureur s'éleva parmi les volontaires : le papier n'était autre qu'une obligation semblable à celle que Tokolo avait reçue du capitaine Frédérikof.

Le jugement ne fut pas long.

— Qu'il meure ! rugit la foule.

Et avant que les officiers, réunis en conseil, eussent été informés de la cause du tumulte, le cadavre du Lithuanien, percé de coups, se balançait à une branche de sapin, avec le fatal papier cloué à la poitrine, par ce qui restait de la lame du poignard de l'assassin.

L'évidence de la trahison du Lithuanien et sa juste punition, en intimidant ses complices, comprima une désastreuse émeute, prête à éclater ; elle ne suffit cependant pas pour ramener au devoir les plus égarés.

Sauf dix ou douze faux frères, depuis longtemps vendus aux ennemis de la patrie, aucun Polonais ne songea à aller faire sa soumission aux généraux moscovites, mais cinq cents au moins, se séparant de leurs chefs, se dirigèrent vers la Vistule, qu'ils franchirent pour aller en Autriche et en Prusse, manger le pain amer de l'exil.

Les autres préférèrent la mort à la défection, et lorsque parut le jour, les nouvelles bandes, organisées pour la guerre de partisans, avaient disparu dans la profondeur de la forêt ou entre les roseaux épais du marais, ne laissant, dans le camp abandonné, que le cadavre du traître.

Les Moscovites, qui avaient compté sur une victoire décisive, se consolèrent en publiant dans les journaux le bulletin pompeux. Suivant ce rapport, après un combat acharné, les Russes, au nombre de cinq ou six mille au plus, avaient fini par chasser de leurs formidables retranchements quinze mille insurgés ; l'affaire leur avait coûté quelques blessés, un seul Cosaque, le fameux Cosaque qui, depuis Pierre le Grand, est tué dans chaque rapport, avait péri dans l'action.

Il va sans dire que si cette victoire coûta peu de boulets sur le champ de bataille, elle fit au contraire dépenser énormément de poudre aux canons inoffensifs de Pétersbourg, aussi officiels et non moins véridiques que les journaux. Les moujiks de la sainte Russie s'enivrèrent régulièrement chaque jour, une semaine durant, par amour pour leur père toujours victorieux, et la police, qui perd rarement les bonnes occasions, profita de celles-ci pour faire main basse sur les copeks des ivrognes.

En quittant le camp, Narbut, que n'avaient abandonné ni Wladimir ni Marpha, après avoir dissimulé sa marche dans les marais du côté du village de Skalmiez, s'était décidé à franchir audacieusement la chaussée de Varsovie à Cracovie, occupée par un détachement de troupes russes, pour s'enfoncer dans les bois de l'autre côté du chemin et se porter à marches forcées vers Chusco, qu'il supposait campé au-delà de la Varta.

Svinin était loin de s'attendre à être attaqué dans l'embuscade que lui-même avait choisie pour surprendre les fuyards qui, après la prise du camp, tenteraient de s'échapper et, n'ayant pas encore entendu le canon, il faisait reposer sa troupe pendant que lui-même, fatigué par la chaleur du jour, daignait dormir comme un simple mortel, à l'ombre d'un sapin.

Que pouvait-il avoir à craindre ? Entre lui et le camp des rebelles vingt mille Moscovites, toute une armée se déployait sur sa gauche pour écraser Langiévitch. A sa droite, il était couvert par son rival l'Ours-Gris qui, avec deux mille hommes, défendait les passages de la Varta contre cent cin-

spectacle, et encore moins ceux des comparses qui peuvent intéresser les assistants ; nous ne nous inquiétons guère des intrigues accessoires faites pour amuser le tapis. Le dénouement n'en est pas moins indiqué ni moins tangible pour tous les esprits politiques, et ce dénouement seul intéresse vivement le reste de l'Europe. L'action réciproque de la Prusse sur la grande Allemagne, et de celle-ci sur l'organisme de l'État prussien est en pleine activité. La première a été dominante dans les affaires matérielles et positives, mais la seconde s'exerce surtout dans le domaine des choses politiques et morales, et, pour être lente et peu tangible, elle n'en est ni moins sûre, ni moins avantageuse pour l'avenir.

C'est ainsi que le génie allemand, avançant lentement à la manière allemande, dissipera les idées contraires de fusion de la Prusse dans l'Allemagne ou de l'Allemagne dans la Prusse, et les fondra dans une union harmonique *par la force et la puissance intérieures du libre esprit commun à toute l'Allemagne.*

Telle est, à nos yeux, la signification du développement historique en Prusse comme dans la grande Allemagne, et la crise ministérielle actuelle de Berlin n'est qu'une phase de la période de développement.

Nous appelons également l'attention sur la communication suivante qu'on lit dans l'*Univers* :

« Nous recevons, dit-il, de source très-sûre et très-autorisée la note suivante. Nous n'avons pas besoin d'en signaler la gravité. Mais l'on pourra se convaincre que, dans tous ses détails, elle est de la plus rigoureuse exactitude :

« L'attitude de la presse semi-officielle allemande semblerait indiquer que le gouvernement de l'empereur Guillaume, convaincu que la dernière guerre n'a pas suffisamment affaibli les moyens pécuniaires et militaires de la France, prendrait ses mesures pour faire face à une agression, voire même pour provoquer une lutte en 1874.

» Des personnes bien informées affirment que M. le prince de Bismark aurait manifesté l'opinion que l'idée, journellement développée dans la presse française, d'une revanche, justifierait aux yeux de l'Europe le droit de l'Allemagne à conserver Belfort *comme garantie de la sincérité de la paix.* La *Gazette de Woss*, journal de Berlin, qui a plus de 27,000 abonnés, et qui puise ses inspirations en haut lieu, a entrepris une campagne en ce sens depuis un mois, en ne cessant de représenter la France comme l'ennemie décidée du repos de l'Allemagne.

» Par suite des dispositions que renferme la Constitution de l'empire allemand et de l'expiration du délai pour leur mise en vigueur, un Allemand d'un Etat quelconque peut aujourd'hui entrer au service dans n'importe quel Etat. Ainsi, un sujet bavarois peut être admis dans l'armée prussienne, et réciproquement.

» L'armée allemande perfectionne chaque jour son organisation. Deux grandes mesures viennent d'être prises. Chaque corps d'armée qui ne comprenait autrefois qu'un seul régiment d'artillerie de campagne, en aura dorénavant deux. L'un de ces régiments, fort de neuf batteries, ou cinquante-quatre bouches à feu, sera à la disposition exclusive du général commandant le corps d'armée. L'autre régiment fournira quatre batteries à chacun des généraux de division d'infanterie.

L'autre mesure a une importance plus grande encore. Afin de rendre la mobilisation et la concentration de l'armée allemande plus rapides, dans le cas d'une guerre avec la France, le gouvernement allemand s'est décidé à emmagasiner d'avance toutes les grandes places fortes à cheval sur le Rhin, Cologne, Coblentz, Mayence et Strasbourg, tout le gros matériel de son armée, comme les équipages de pont, les équipages de siége, le matériel de rechange, etc., de manière que les corps d'armée venant de Kœnigsberg, Posen, Berlin, Dresde, Munich, etc., trouvent en arrivant sur le Rhin tout leur *impedimenta* déjà réuni, ce qui économisera, à ce moment, deux jours de transport par voies ferrées, et accélérera d'autant la mise sur pied de guerre de ces corps d'armée. »

Cette communication, on le voit, a une grande importance; elle répond à d'autres renseignements des *bords du Rhin*, de Munich et de Berlin.

Les desseins de M. de Bismark ne nous surprennent pas. Quelque chose nous surprend bien davantage ; c'est la politique, non pas du gouvernement de France, mais de nos partis.

Cette politique nous livre sans défense à toutes les entreprises que peut rêver M. de Bismark.

Le mot de *revanche* est un prétexte.

Chronique générale.

On mande de La Rochelle, 23 décembre, midi 30 minutes :

Le steamer anglais *Germany*, de la ligne Allan, venant de Liverpool et allant à Bordeaux prendre charge pour la Havane et la Nouvelle-Orléans, s'est complètement perdu à l'entrée de la Gironde, sur un banc de sable où il avait touché.

On a pu sauver 97 personnes qui ont été amenées ici hier et auxquelles la population a prodigué les soins les plus empressés. Malheureusement, il y a une trentaine de noyés.

Les naufragés étaient restés accrochés aux épaves du navire depuis samedi soir jusqu'à dimanche matin. Ils furent aperçus par un vapeur français qui, ne pouvant s'approcher par suite de l'état terrible de la mer, leur envoya ses embarcations. Le sauvetage a été opéré d'une façon héroïque.

***

M. Favre se trouve depuis quelques jours à Rome où il a été appelé au sujet de la question de l'achat du matériel du Mont-Cénis, dont il voulait exclure quelques machines, telles que perforatrices et compresseurs. On affirme que cette question pourra être arrangée à la satisfaction des deux parties.

***

Les journaux de Lyon s'occupent toujours beaucoup de la suppression de la mairie centrale. Le *Salut public* croit savoir que rien n'est encore décidé. Mais rien ne paraît officiel dans ses informations.

***

Il y a quelques jours, la veuve de Persigny était en procès avec Mme de la Moskowa, sa mère.

Mme de la Moskova s'opposait au mariage de sa fille.

Le tribunal a pensé, contrairement à l'avis de Mme de la Moskova, que la veuve de Persigny avait suffisamment pleuré son mari, et lui a permis d'en prendre un autre.

***

Nous apprenons que plusieurs gouvernements étrangers mettent à l'étude la fabrication de la petite monnaie divisionnaire en aluminium. Nous sommes heureux de voir ce joli métal blanc, si propre et si léger, dont la production est toute française, recevoir un aussi noble emploi.

Les métaux du commerce sont tous beaucoup plus pesants que l'aluminium : la contrefaçon de la nouvelle monnaie sera donc impossible. Les faux-monnayeurs n'ont plus qu'à changer de métier.

***

On dit que la clavelée sévit avec une grande violence sur les bêtes à laine dans le Nord. Un arrêté du maire d'Arras défend de laisser rentrer les bêtes à laine sur le marché de cette ville avant une inspection préalable.

On parle aussi, dans diverses contrées du Nord, de nombreux cas de fièvre aphtheuse ou cocotte sur les bêtes bovines.

L'AFFAIRE DUVAL.

Dimanche, à deux heures de l'après-midi, M. Thomassy, commissaire de police du quartier des Bassins, s'est présenté chez Mme Pearl. Il lui a annoncé que le préfet de police avait décidé son départ et qu'il lui fallait quitter Paris le jour même.

Tout en s'inclinant devant la décision de l'autorité supérieure, Mme Pearl a fait remarquer au commissaire de police qu'il lui était absolument impossible de partir aussi promptement, et elle lui a demandé un jour de répit afin de mettre ordre à ses affaires.

M. Thomassy, ne pouvant prendre sur lui cette responsabilité, a promis d'en référer à M. Léon Renault.

D'autre part, l'état de M. Duval, qui s'était amélioré ce matin après une nuit assez bonne, a sensiblement empiré dans la journée. Le malade, qui est dans un état nerveux des plus caractérisés, a appris par des journaux du soir la mesure dont Mme Pearl venait d'être l'objet. La fièvre, qui avait diminué, a repris une intensité nouvelle, et son état a paru assez grave à deux des médecins qui le soignent pour leur faire écrire une lettre qui déclare que le départ de la personne pour laquelle M. Duval a tenté de se donner la mort pourrait en ce moment amener des complications funestes et entraver le résultat de leurs soins assidus.

M. Duval, qui, à une heure assez avancée de la nuit, était en proie à une surexcitation très-grande, attendait avec anxiété le résultat des démarches faites auprès de l'ambassadeur d'Angleterre par Mme Pearl, qui est sujette britannique.

On nous assure, au dernier moment, que Mme Duval, appréciant la gravité de la situation et joignant ses instances à celles des médecins, aurait écrit également à M. le préfet de police pour lui demander d'accorder un sursis à la solliciteuse. Comme si une fatalité planait en ce moment sur cette malheureuse famille, Mme Duval a éprouvé hier un accident. En visitant un de ses établissements de bouillon, situé place de la Madeleine, et qu'on a inauguré hier, Mme Duval a glissé et fait une chute assez grave. Sans être en danger, elle ne peut se lever et est retenue chez elle, profondément attristée de ne pouvoir se rendre auprès de son fils.

Et comme en France, jusqu'à ce que nos mœurs se relèvent, tout finit par des chansons, nous donnons ici un petit quatrain (jargon anglais) que la fille Cruch, dite Cora Pearl, a rimé pour son amant *Duval bouillon fils*, à l'époque où elle le soulageait grand train de sa légitime :

« Qu'importe à cet brouillonne
» Que moâ défaire ses affaires ?
» Il boira toute le bouillonne
» Que préparait môssieu son père. »

C'est gentil ! Tuez-vous donc !

On ignorait généralement que Cora fût poète. Ce quatrain a été communiqué par une de nos actrices à la mode, à laquelle Cora le fit porter le lendemain d'une soirée où on lui avait fait remarquer qu'elle y allait un peu rondement avec son amant.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Noël ne se présente point cette année avec son aspect légendaire. La bûche traditionnelle est abandonnée ; il est à peine utile même de voir briller la flamme ; la terre n'est point sous un manteau de neige, et l'aquilon ne fait point grelotter les enfants qui courent après le passant. Tout au contraire, le vent est presque tiède, des nuages se séparent et laissent apparaître un soleil qui rappelle quelque peu celui d'avril. La végétation part, et le vêtement d'hiver semble un meuble inutile. Hier, le thermomètre est monté, à l'ombre, à 14 degrés au-dessus de zéro.

Que cela nous présage-t-il pour l'avenir ?

La fête de Noël a été célébrée avec beaucoup de solennité dans toutes nos églises. Les pieux fidèles se sont rendus en grand

---

quante ou deux cents Faucheurs de la Mort, commandés par Chusco.

Mitved avait demandé cette mission, peu dangereuse du reste, pour punir d'une manière exemplaire l'audacieux défenseur du château de Raklavice.

Son Excellence dormait donc d'un sommeil aussi paisible que profond, lorsque le cri aux armes : les rebelles ! retentissant de toute part, l'éveilla en sursaut d'une manière aussi désagréable qu'inattendue.

— Quoi ! qu'est-ce, s'écria-t-il en parvenant, non sans peine, à équilibrer sur ses jambes sa massive personne, où sont-ils ? que l'enfer extermine ces Podletzi, mais où sont-ils donc ?

— Ici même, Excellence, répondit un grenadier qui, de faction à quelques pas du dormeur, avait conservé son fusil, ils arrivent sur.....

— Boze cos Polske ! hurlèrent deux cents Enfants du Désespoir qui, après avoir rampé pour s'approcher sans être vus, se relevèrent en faisant à bout portant sur les Russes, pris à l'improviste, une décharge de leurs carabines, et s'élancèrent dans la trouée ouverte par leurs balles, en criant :

— Narbut et Pologne ! Notre-Dame nous soit en aide !

Jamais, pas même à Atrada, Svinin n'avait vu la mort de si près.

Les Enfants du Désespoir n'étaient qu'à dix pas de lui quand il les aperçut, et, avant même qu'il eût pu fuir, ils passèrent sur lui comme une avalanche, il sentit comme un poids terrible qui fit craquer les os de son crâne ; un nuage épais voila ses regards, il tomba comme une masse, roula foulé aux pieds dans la poussière et perdit connaissance.

Quand il revint à lui, plus d'une heure s'était écoulée depuis que les Enfants du Désespoir avaient disparu dans le bois du côté de la Varta, sans qu'on osât les poursuivre autrement que par une fusillade qui, à en juger par des traces de sang visibles en plusieurs endroits sur le sol et au tronc des arbres, n'avait pas été sans leur causer des pertes.

Pour le moment, le résultat du tir de ses soldats était le moindre souci de sa Haute Noblesse. Son crâne, entr'ouvert par un coup de crosse et enveloppé de bandelettes qu'Abraham arrosait, en sanglotant, avec de l'eau fraîche, lui causait d'insupportables douleurs ; ses pieds, ses mains, son corps étaient meurtris, trois de ses dents brisées, ses yeux tuméfiés et sanglants.

Si l'état dans lequel le coup asséné par le goral Stiépan avait mis sa Haute Noblesse était déplorable, la douleur du vieil Abraham n'était pas moins navrante.

A genoux, auprès du corps défiguré de son chef, le fidèle Israélite poussait des cris de désespoir, déchirait ses habits et s'arrachait le peu de barbe que la torche de Nabielkof eût épargné.

— Ah ! les brigands ! s'écriait-il en se labourant la poitrine avec ses ongles, dans quel état ils l'ont mis ! oh ! les scélérats, les fils de chiens, les maudits ! Ah ! seigneur, ils l'ont assommé comme un bœuf, d'un seul coup, les bouchers ; sauvez-le, seigneur médecin, sauvez-le, ressuscitez-le, s'il le faut.

— Cesse de crier, butor, et va chercher de l'eau, répondit le chirurgien, en lui allongeant un coup de pied, ne vois-tu pas qu'il n'est pas mort, idiot ?

— Et vous le sauverez, vous êtes sûr de le sauver.

— Chassez-moi ce pourceau criard à coups de poing, commanda le gracieux praticien.

— Abraham ! murmura Svinin, de l'eau !

— Oui, mon bienfaiteur, oui, mon père, je cours en chercher, fit le juif en se précipitant : que le Dieu de Jacob soit loué, il n'est pas mort.

Et, revenant avec son chapeau plein d'eau fraîche, il en lava le visage du blessé et humecta ses lèvres endolories avec autant de douceur qu'eût pu faire une mère pour soigner son enfant.

— Ne m'abandonne pas, Abraham, répéta le malade.

— Moi, vous abandonner, Excellence, moi qui n'ai plus que vous, oh ! non, jamais !

(La suite au prochain numéro.)

nombre aux offices, et des artistes ont prêté leur concours pour donner plus d'éclat à cette solennité.

A Saint-Pierre, M. Albert a conduit, avec tout le talent qu'on lui connaît, un chœur de jeunes enfants, et notre nouveau professeur de chant, Mme Blachette, a chanté plusieurs morceaux avec un goût admirable, une justesse et une méthode vraiment remarquables. On a surtout admiré un *O salutaris* et l'*Adeste fideles*.

La municipalité de Nantes est reconstituée provisoirement.

Par arrêté de M. Henri Doniol, en date du 24 décembre, M. Waldeck-Rousseau père, premier inscrit sur le tableau du Conseil municipal, est provisoiremeut délégué pour remplir les fonctions de maire de la ville de Nantes.

M. Lechat, quatrième inscrit, et M. Sibille, cinquième inscrit audit tableau, sont provisoirement délégués pour assister M. Waldeck-Rousseau à titre d'adjoints.

Expédition du présent arrêté sera notifiée par les soins de M. le secrétaire général à M. Lauriol, qui remplissait les fonctions de premier adjoint, et à MM. Waldeck-Rousseau, Lechat et Sibille.

Mgr l'évêque de Nantes a supprimé cette année les messes de minuit dans sa ville épiscopale, par suite de la privation du gaz, causée par les inondations.

Un admirable élan s'est produit à Nantes pour venir en aide aux victimes de l'inondation. Le comité catholique a recueilli, pour la première semaine, une somme de 32,000 francs.

On écrit d'Ancenis à l'*Etoile*:

Entre Liré et le pont d'Ancenis il existe une assez longue levée qui traverse la vallée; au milieu de cette levée se trouvait un pont en pierres, de plusieurs arches, construit il y a une dizaine d'années. Les eaux ont enlevé la moitié du pont.

L'administration a été consultée sur la question de savoir si les voitures attelées avec des ânes ou des mulets sont passibles de la taxe établie par l'article 5, § Ier, de la loi du 23 juillet 1872, concernant la contribution sur les voitures et les chevaux.

Pour l'imposition des *voitures*, la condition n'est plus qu'elles soient *attelées*, mais qu'elles soient suspendues et destinées au transport des personnes; dès lors, il n'y a pas à se préoccuper de savoir si la voiture est attelée avec des chevaux, des ânes ou des mulets, ni même si le propriétaire de la voiture possède les animaux nécessaires pour l'atteler. Il ne faudrait pas cependant pousser, sur ce dernier point, l'interprétation à l'extrême; par exemple, une voiture qui serait devenue hors d'usage et qui, par conséquent, ne serait pas *susceptible* d'être utilisée, ne devrait pas être imposée; car dans cas, on ne pourrait pas dire qu'elle est destinée au transport des personnes.

Les déclarations des possesseurs de voitures et de chevaux doivent être faites, aux termes de la loi, avant *le 15 janvier au plus tard*, chaque année, à la mairie de l'une des communes où les contribuables ont leur résidence.

M. le préfet de la Vienne vient de prendre l'arrêté suivant:

« Nous préfet du département de la Vienne,

» Vu les instructions ministérielles, concernant les pétitions relatives à la dissolution de l'Assemblée;

» Vu le procès-verbal de la gendarmerie, en date du 14 de ce mois;

» Vu le décret du 29 décembre 1851;

» Considérant que le sieur Jolly, cafetier à Chauvigny, a fait signer dans son débit de boissons, notamment par des mineurs, une pétition demandant la dissolution de l'Assemblée nationale;

» Considérant que des avertissements réitérés ont été donnés au sieur Jolly, au sujet de la propagande politique dont son établissement est le foyer;

» Considérant que ce débit de boissons, déjà frappé de fermeture par un arrêté du 1er mai 1872, n'avait été rouvert que sur la promesse formelle du sieur Jolly d'observer à l'avenir les règlements,

» Arrêtons:

» Article premier. — Est fermé le café tenu à Chauvigny par le sieur Jolly.

» Est retirée l'autorisation de bébit de boissons qui lui avait été précédemment accordée.

» Art. 2. — M. le maire de Chauvigny et M. le commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des actes administratifs.

» *Le préfet de la Vienne,*

» LAVEDAN. »

Un arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, considérant que les procédés présentés jusqu'à ce jour pour combattre la maladie nouvelle de la vigne n'ont pas donné de résultats définitifs et concluants, recule jusqu'au 31 décembre 1873 le délai pour la production des mémoires, pièces et notices, délai primitivement fixé au 31 décembre 1872.

On sait que l'auteur du procédé qui sera jugé efficace et pratique recevra un prix de 20,000 fr.

Un bien triste accident s'est produit mercredi dans la commune de Neuville (Indre-et-Loire). Le nommé Joubert, cultivateur, âgé de 45 ans, à Furigny, travaillait à extraire de la pierre dans une carrière lui appartenant, à 100 mètres de sa demeure, lorsque ayant eu l'imprudence de poursuivre la fouille dans un banc de pierre qui offrait peu de sécurité par suite de la violence des pluies de ces derniers jours, le banc se détacha tout-à-coup et l'ensevelit sous son énorme masse.

Ce n'est qu'après un travail d'une heure que trois hommes parvinrent à dégager le cadavre du malheureux, complètement mutilé.

Depuis quelques jours, l'effroi s'était répandu dans Saint-Symphorien, aux portes de Tours. On parlait tout bas de loups-garous, et c'est à peine si les gens timides osaient s'aventurer le soir dans les rues. La police se préoccupa de ces bruits, et ne tarda pas à découvrir les loups-garous. Ce sont de mauvais plaisants de Saint-Symphorien, qui s'affublaient, le soir, de peaux de bête ou de draps blancs, et se livraient à des contorsions en poussant des cris de: *hou! hou!* pour effrayer les passants.

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, vers 2 heures du matin, un vol d'une audace incroyable a été commis au préjudice de M. Allonas, ex-marchand de tabac et actuellement marchand de mercerie et de rouennerie, rue Neuve, à La Flèche. Les malfaiteurs ont ouvert un volet mal fermé, brisé un carreau de la fenêtre et se sont introduits dans le magasin. Pour être libres dans leurs mouvements, ils ont eu la précaution d'attacher les portes au moyen d'une corde, puis ils ont opéré sans crainte. Ils ont emporté 4 gilets de laine, 2 caleçons en coton, 2 blouses bleues et 1 chemise de flanelle. Non contents d'avoir des vêtements, ils ont songé à en garnir les poches. Le tiroir du comptoir a été forcé; environ 30 timbres-poste et 30 francs qu'il contenait ont changé de propriétaire, et, après l'avoir complètement vidé, ils l'ont jeté dans la rue des Lavallois.

Combien de temps sont-ils restés à l'œuvre? — Le fait est que pas un bruit, si léger qu'il soit, n'a donné l'éveil, et qu'ils ont agi en toute tranquillité.

Avant ou après, on l'ignore, la grille de fer servant à fermer le soupirail de la cave de M. Bertrand, épicier, même rue, a été arrachée et transportée dans la rue Saint-Thomas, où on l'a retrouvée ce matin. M. Bertrand, qui dépose dans sa cave des marchandises de toute espèce, n'a pu constater encore s'il est victime d'un vol, la suite le lui apprendra.

La justice informe.

M. Poitrenault, propriétaire du moulin du Pont, commune de Saint-Marcel, a affermé son moulin au sieur Davoine. Ce dernier se plaignit que la farine se perdait par une fissure se trouvant dans l'entourage d'une meule. Poitrenault, voulant vérifier si cette réclamation était fondée, monta sur le pontonnier, sur lequel repose le pivot du tourillon. Pendant qu'il cherchait à se rendre compte de l'endroit par où s'échappait la farine, sa blouse fut prise dans l'engrenage et l'entraîna avec la rapidité de l'éclair. Poitrenault se trouva à cheval sur le pontonnier qu'il étreignait de toutes ses forces pour éviter de passer en entier sous l'engrenage. Mais la force qui l'entraînait était irrésistible. Le corps fut pris du côté gauche jusqu'à la hanche. La jambe fut broyée, la cuisse et tout le côté furent affreusement meurtris; chaque dent de l'engrenage emportait un lambeau de chair. Aux cris du malheureux on accourut; il fallut, pour le dégager, arrêter le moulin et scier le pontonnier. Poitrenault n'a survécu qu'une demi-heure à cet horrible accident.

THÉATRE DE SAUMUR.

Bonne nouvelle pour les amateurs d'opéra. La troupe du Grand-Théâtre d'Angers nous annonce pour lundi, 30 décembre, le chef-d'œuvre de Boïeldieu, la *Dame blanche*, opéra-comique en 3 actes. Le spectacle sera complété par une deuxième représentation (demandée) de *Maître Pathelin*.

Faits divers.

Les ouvrages extérieurs des forts de Metz, commencés par les Français en 1867, ont été considérablement augmentés par les Allemands. Le fort Saint-Quentin présente aujourd'hui, par la grande quantité de terre qu'il a fallu remuer, l'aspect d'une immense fourmillière. Un chemin couvert le relie au fort de Plappeville. Le Saint-Julien sera également bientôt terminé. Le fort de Queulen exigera encore du temps pour être achevé, quoique treize cents hommes y aient travaillé chaque jour pendant l'été. Un chemin de fer atmosphérique le relie à Peltre, permettant ainsi d'y faire arriver aisément tous les matériauxde construction. On travaille activement au fort de Saint-Privat. Une caserne est déjà terminée.

***

Les jardiniers et les cultivateurs négligent généralement de recouvrir leurs blessures ou les excoriations auxquelles leurs pieds, leurs jambes, leurs mains, sont exposés par suite de leurs travaux; ils les laissent en contact avec l'air, avec les engrais qu'ils emploient, ou bien ils ne renouvellent pas le linge dont ils les ont recouvertes: de là des ulcères et des abcès fréquents.

Lorsqu'une branche d'arbre a été en partie détachée du tronc par un orage, les jardiniers rapprochent les deux parties divisées, et s'ils les entourent d'onguent de Saint-Fiacre, ils se gardent bien d'en placer entre elles. Ils ne sont pas aussi sages pour eux-mêmes. Se font-ils une blessure avec un instrument tranchant, une serpette, un gayard, vite ils lavent la plaie avec de l'eau-de-vie, dans laquelle on a fait macérer des feuilles de balsamine ou autres, ou bien ils la recouvrent avec des baumes, des onguents ou des feuilles de verveines, etc. Qu'arrive-t-il? Ces substances irritent les tissus mis à nu, ou empêchent les lèvres de la plaie de se rapprocher: les bords et le fond de la blessure s'enflamment, s'engorgent, puis suppurent, et une plaie qui aurait probablement été guérie en quelques heures si elle avait tout d'abord été traitée convenablement, dure de longs jours, de nombreuses semaines.

Lorsque nos tissus ont été divisés, il faut simplement, après avoir lavé avec de l'eau simple, et essuyé la plaie, en rapprocher les bords, tâcher de les tenir réunis par une bande, par du sparadrap, et la tenir recouverte.

Il est cependant une circonstance qui demande, de la part des vignerons et des jardiniers, une conduite différente: des obervations récemment publiées par plusieurs médecins sembleraient prouver qu'une blessure faite avec un sécateur ou une serpette pendant la taille d'une vigne atteinte de l'oïdium, peut déterminer une maladie grave. Dans le cas d'une pareille blessure, on devra faire saigner la plaie, et la laver avec de l'eau salée, du vinaigre, etc.

***

Un maire de la Sarthe, M. X..., après avoir marié deux époux qui s'étaient fait attendre, termina la cérémonie par ce petit *speech*:

— Je n'ai pas voulu troubler votre bonheur en vous faisant des reproches sur votre retard; maintenant que vous êtes mariés, je vous avertis d'être plus exacts *la prochaine fois*.

Et comme le mari allait répliquer...

— Je parle pour tous les deux, ajouta le terrible maire en les foudroyant du regard.

***

Entre politiquailleurs:

— Il faudrait au gouvernement un ministère composé d'hommes spéciaux, véritables instruments de la loi, et qui, à chaque instant, saisiraient l'Assemblée...

— Un ministère d'huissiers, alors?

***

Un ouvrier, en réparant la persienne d'un entresol, brisée par l'ouragan de l'autre jour, fait un mouvement et tombe dans la rue.

On s'empresse autour de lui, on le relève et on constate qu'il en est quitte pour quelques contusions sans gravité.

Cependant on lui apporte un verre d'eau.

Lui, faisant la grimace, s'écrie:

— De l'eau! Mais de quel étage fallait-il donc tomber pour avoir un verre de vin?

***

On annonce le prochain mariage de M. Alfred Neymarck, auteur des *Aperçus financiers* et directeur du journal politique et financier le *Rentier*, avec Mlle Jeanne Bernheim, belle-sœur de M. Dreyfus, l'un des chefs de la maison de banque Dreyfus, Scheyer et Cie.

Dernières Nouvelles.

Le jour des élections complémentaires à l'Assemblée nationale ne sera pas fixé pendant les vacances parlementaires.

La première sous-commission des Trente attend, pour commencer ses délibérations, d'avoir entendu le Président de la République. Elle a déjà fait exprimer ce désir à M. le garde des sceaux. La sous-commission se réunira dès que M. Thiers aura fixé un jour pour être entendu par elle.

La commission de répartition des fonds aux Alsaciens-Lorrains s'est réunie avant-hier au ministère de l'intérieur. Elle a arrêté la répartition du travail entre les différents membres qui la composent.

On lit dans le *Français*:

On assure que, dans une conversation avec un député de la majorité, M. de Goulard a déclaré qu'il était décidé à suivre résolûment au ministère de l'intérieur une politique conservatrice. Il n'aurait accepté le portefeuille de ce ministère qu'en prévenant M. le Président de la République de sa volonté de donner à la politique intérieure une direction qui la mette en pleine conformité avec les opinions du centre droit.

Le *Times* publie la dépêche suivante:

On considère comme probable qu'au cas où la représentation allemande à Rome serait élevée au rang d'une ambassade, le poste nouveau sera conféré au ministre actuel de l'Allemagne à Paris.

L'ambassade japonaise sera reçue par le Président dans le courant de la présente semaine. Cette audience n'aura pas, paraît-il, le caractère absolument privé de la précédente entrevue.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit qui a couru qu'il y aurait des fêtes pendant les vacances parlementaires, le Président de la République ayant déclaré qu'il ne devait pas y avoir de fête officielle jusqu'à la complète évacuation du territoire national.

Pour les articles non signés: P. GODET.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE,

50, *Rue Taitbout, à Paris.*

La Société Industrielle se charge de remettre sans frais les souscriptions à l'Emprunt du Honduras. Adresser 10 fr. par chaque 10 fr. de rente souscrite en billets de Banque, bons de poste, coupons échus ou à échoir en janvier.—Titres au cours moyen du jour.

La Société Industrielle paie dès à présent les coupons de rente italienne, elle rappelle que la production des titres est exigée.

AGENCE FINANCIÈRE
DU
GOUVERNEMENT DE HONDURAS

ÉMISSION
DE
5,000,000 de francs (ou **200,000** livres sterling)
de Rente **10** 0/0
remboursable au pair en 17 ans
divisée en Titres de **20, 100, 500, 1,000, 2,500, 5,000, 10,000** francs de Rente.

PRIX D'ÉMISSION.

70 francs pour chaque **10 francs** de Rente, payables:	En souscrivant,	**10** fr.	70 fr.
	à la répartition,	**10** fr.	
	le 15 février 1873,	**15** fr.	
	le 15 avril 1873,	**15** fr.	
	le 15 juin 1873,	**20** fr.	

Avec faculté de payer la totalité au moment de la souscription, sous escompte de 6 0/0, soit une bonification de **1** franc, ce qui réduit **le prix net à 69 francs.**

La faculté d'escompte pourra être retirée après la clôture de la souscription.

GARANTIES.

A. Les *revenus généraux disponibles de l'Etat.*

B. Une *affectation spéciale de terrains* situés le long du chemin de fer inter-océanique en construction, dont la première section est déjà en exploitation.

Les terrains, qui seront enregistrés aux noms des fidéicommissaires à Londres nommés spécialement par le Gouvernement, seront aliénés par ceux-ci, par amphytéose de 99 ans pour rembourser, s'il y a lieu, par anticipation, les titres du présent emprunt.

Le Gouvernement de Honduras s'oblige, pour favoriser l'immigration, à ne pas augmenter le prix des terrains au-delà de 50 piastres (250 francs) la Manzana (3/4 d'hectares), ce qui est leur prix minimum actuel. L'affectation actuelle étant de 2 hectares par chaque 10 francs de rente, la garantie est absolue.

Les garanties ci-dessus sont spécialement exprimées dans le *General Bond* déposé par le Gouvernement de Honduras, à la Banque d'Angleterre.

Les produits du présent Emprunt, après avoir pourvu à la prompte terminaison du chemin de fer, à des achats de matériel et de machines et à des Travaux publics, seront appliqués aux services financiers extérieurs du Gouvernement de Honduras.

PRODUITS. — AMORTISSEMENT.

Les **intérêts seront payés** semestriellement à Paris, à Londres, à Anvers, à Genève, etc.

Le **premier coupon** sera payé le 1er juillet 1873.

L'**amortissement** aura lieu en **17 ans** par tirages semestriels et *annuités égales*. Le premier tirage se fera le 1er janvier 1874.

A mesure des aliénations de terrains par les Commissaires, des remboursements plus considérables seront faits par anticipation.

La cote, à la Bourse de Paris, sera demandée aussitôt l'émission terminée.

Conformément à la loi du 25 mai 1872, déclaration de la présente émission a été faite le 11 courant, au bureau de l'Enregistrement et du timbre de la Seine, sous le N° 790 *bis* du registre du visa pour timbre des titres de rentes et autres effets publics des Gouvernements étrangers. En conséquence, les titres émis en France seront délivrés munis du timbre français.

Paris, le 15 décembre 1872.

BEDFORD PIM,
COMMISSAIRE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS.

La souscription sera ouverte :
Les Jeudi 26, Vendredi 27, Samedi 28, Dimanche 29, de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

(*Les souscriptions des départements seront encore reçues le Lundi 30.*)

A l'Agence financière du **Gouvernement de Honduras,** 42, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Des souscriptions seront ouvertes en Angleterre et en Italie.

N. B. — Les souscriptions par lettres chargées devront être adressées à :

Monsieur L'AGENT FINANCIER du Gouvernement de Honduras, 42, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les versements peuvent s'opérer en espèces, billets de banque, mandats.

On recevra également tous **coupons de titres échéant en Janvier.**

Santé à tous rendue sans médecine pa la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

L'*Histoire de France illustrée*, de MM. Bordier et Charton, enseigne l'histoire non-seulement par une narration rapide entremêlée des citations de documents contemporains, mais aussi à l'aide de nombreuses gravures représentant les faits, les œuvres et les hommes les plus célèbres, d'après les sources les plus certaines, et dans le meilleur ordre. Le désir consciencieux d'être utile qui a dirigé l'exécution de cet ouvrage est le même qui a fait le succès des *Voyageurs anciens et modernes* et du *Magasin pittoresque*.

M. CASAS, professeur de piano, rue Saint-Nicolas, 72, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 °/o jouissance 1er janv. 71. .	53	35	»	05	»	»
4 1/2 °/o jouiss. 22 septembre.	76	50	»	25	»	»
4 °/o jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»
5 °/o Emprunt	84	20	»	»	»	»
Emprunt 1872	86	85	»	05	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	»	»	1	»
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	386	25	»	»	1	25
— 1865, 4 °/o	433	75	»	»	»	»
— 1869, 3 °/o t. payé. .	277	50	»	»	»	»
— 1871, 3 °/o 70 fr. payé.	248	75	»	50	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. .	4375	»	»	»	15	»
Comptoir d'escompte, j. août.	607	50	»	»	7	50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850	»	»	»	10	»
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	647	50	2	50	»	»
Crédit Mobilier	418	75	1	25	»	»
Crédit foncier d'Autriche . . .	958	75	»	»	1	25
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	300	»	»	»	2	50
Est, jouissance nov.	506	25	»	»	2	50
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	831	25	»	»	1	25
Midi, jouissance juillet. . . .	588	75	»	»	1	25
Nord, jouissance juillet	978	75	3	75	»	»
Orléans, jouissance octobre. .	816	25	1	25	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65. .	505	»	»	»	»	»
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	692	50	5	»	»	»
Société Immobilière, j. janv. .	71	50	1	50	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
C. gén. Transatlantique, j. juill.	385	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	407	50	»	»	2	50
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	497	50	»	»	2	50
Société autrichienne. j. janv. .	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.						
Orléans	277	50	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	275	50	»	»	»	»
Est	267	»	»	»	»	»
Nord	288	50	»	»	»	»
Ouest	275	»	»	»	»	»
Midi.	278	»	»	»	»	»
Deux-Charentes.	247	50	»	»	»	»
Vendée	243	»	»	»	»	»

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	09 minutes	du matin,		express-poste.
6 —	45 —	—		(s'arrête à Angers).
9 —	02 —	—		omnibus.
1 —	33 —	soir,		—
4 —	13 —	—		express.
7 —	27 —	—		omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	03 minutes	du matin,	omnibus-mixte.
8 —	20 —	—	omnibus.
9 —	50 —	—	express.
12 —	38 —	soir,	omnibus.
4 —	44 —	—	—
10 —	30 —	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MOINSON.

Les créanciers de la faillite Moinson, Félix, chapelier, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à Me Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 14 janvier 1873, à midi.

Le greffier du Tribunal,
(625) CH. PITON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SUCCESSION JEAN-PIERRE MARTIN.

Les créanciers de la faillite de la succession de Jean-Pierre Martin, boulanger à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à Me Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 21 janvier 1873, à midi.

Le greffier du Tribunal,
626) CH. PITON.

ON DEMANDE UN MÉNAGE pour **une conciergerie.**

Inutile de se présenter sans être muni de bons certificats.

S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande **un apprenti.**

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT — **SPLENDIDES ÉTRENNES** NOUVELLE FRANCE PITTORESQUE — OUVRAGE INDISPENSABLE A TOUT LE MONDE

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE

DE LA FRANCE

DE L'ALGÉRIE ET DES COLONIES

L'Histoire — La Géographie physique et politique — Le Climat — Le Sol — Division politique et administrative — Description générale du Pays — Description particulière des Villes, Bourgs, Communes et Châteaux — Mœurs et Coutumes — Description pittoresque topographique — Les Arts — Les Sciences — L'Agriculture — Le Commerce — L'Industrie — La Population — L'Administration — L'Instruction publique — Bibliographie — Les Hommes célèbres — Richesses territoriales — Les Impôts — Statistique générale, politique, militaire, judiciaire, financière, etc., etc. — Histoire des principales Villes — Les Antiquités — Météorologie — Histoire Naturelle, etc. — Botanique — Législation financière, agricole, industrielle, commerciale, des travaux publics, criminelle, etc. — Nouvelle Loi militaire bien annotée, etc., etc. — Dernier recensement 1872 — Nouveaux Tarifs des Postes et du Télégraphe,

et suivi d'un Dictionnaire des nouvelles Lois, nouveaux Impôts, Décrets, etc.
Promulgués depuis le 10 septembre 1870, parfaitement expliqués et annotés

LISTE EXACTE DES 1,644 COMMUNES ANNEXÉES A LA PRUSSE
suivie de Paris Historique et Monumental

RAOUL BRAVART par MM. **DE LA BRUGÈRE**
Inspecteur des Ecoles de Paris. | Rédacteur en chef du *Journal historique.*

ÉDITION ORNÉE D'ENVIRON 300 BELLES GRAVURES ARTISTIQUES,
DESSINÉES ET GRAVÉES PAR NOS PREMIERS ARTISTES,
et suivie d'un bel Atlas contenant 100 Cartes géographiques.

Ces cartes, d'un format commode et facile à consulter, sont aussi complètes que celles des atlas qui se vendent 60 et 80 francs; **1 fort volume de 580 pages, grand in-8°,** imprimé avec luxe, sur beau papier glacé et satiné.

Prix broché, les 100 cartes en noir	8 fr.	Prix relié, les 100 cartes coloriées.	12 fr.
Broché avec les 100 cartes coloriées.	10 »	Relié, doré sur tranches, les 100 cartes coloriées.	14 »

Pour recevoir ce bel ouvrage *franco*, bien emballé, en adresser le montant en un mandat-poste, à M. Fayard, éditeur, 49, rue des Noyers, à Paris. — **On demande des voyageurs** pour le placement de cet ouvrage et d'autres; **écrire à l'éditeur.** (619)

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHERIE-DUNAN,
Professeur d'économie domestique et d'agriculture ;
Agriculteur praticien ;
Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,
Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

HISTOIRES
DU
VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,
Gentilhomme angevin,
Revus et publiés par son petit-neveu,
Le Chevalier DE GLOUVET.
Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : **4** *francs.*

En vente à Saumur :
Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

ETUDES DRUIDIQUES
ET
DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION
DES RACES HUMAINES,
Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Ile-de-Bretagne, et observations sur ce monument,
Par A. C. G.
Premier Fascicule : 50 centimes.
(Le second paraîtra prochainement.)
En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.